

FICHE FORMATION - BP

BP Maçon

Apprentissage – formation en alternance

Public concerné, prérequis, conditions d'accès

- Ce diplôme a pour vocation l'insertion professionnelle mais vous pouvez prétendre à une poursuite en CS notamment
- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*
- Vous souhaitez
 - Apprendre un métier
 - Obtenir un diplôme professionnel reconnu
 - Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
 - Sécuriser votre parcours de formation
 - Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

*Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Durée de la formation : Vous êtes titulaire d'un CAP (ou tout autre diplôme de niveau 3).

Résumé de la formation :

Le Brevet Professionnel Maçon prépare les élèves à exercer le métier de maçon(ne) dans le secteur du bâtiment.

Il permet d'acquérir des compétences techniques et pratiques en construction, rénovation et restauration.

La formation alterne enseignement théorique et pratique en entreprise ou en centre de formation.

Elle s'adresse aux jeunes diplômés ou professionnels souhaitant valider leurs compétences.

Métiers visés : (4 métiers maximum) (source France compétences, types d'emplois accessibles)

Maçon(ne) traditionnel(le)

Coffreur(euse) bancheur(euse)

Plaquiste / Plâtrier(euse) finisseur(euse)

Chef d'équipe maçon(ne)

Résumé du métier (source France Compétences secteur d'activités):

Le maçon construit, restaure ou rénove des bâtiments en utilisant divers matériaux (béton, brique, pierre).

Il lit les plans, prépare les fondations, monte les murs et réalise les enduits.

Il travaille sur chantier, souvent en extérieur, et peut évoluer vers des postes de chef d'équipe ou conducteur de travaux.

Ce métier exige précision, autonomie et respect des normes de sécurité.

Objectifs (source FC objectifs et contextes de la certification) :

Acquérir les bases de la lecture de plan et des techniques de construction.

Apprendre à utiliser les outils et matériaux courants en maçonnerie.

Savoir monter des structures porteuses et cloisonnantes.

Maîtriser les techniques de coffrage, ferrailage et bétonnage.

Réaliser des enduits, chapes et mortiers selon les règles de l'art.

Appliquer les normes de sécurité sur les chantiers.

Développer une capacité à travailler en équipe et à respecter les délais.

Comprendre les spécificités de la construction durable et éco-énergétique.

Préparer à l'exercice autonome du métier de maçon(ne).

Valider les compétences par des évaluations continues et un projet professionnel.

Contenus (source FC compétences attestées) :

Domaine professionnel :

Technologie et organisation du chantier – 150 h/an

Construction et réalisation d'ouvrages – 300 h/an

Mise en œuvre des matériels et des produits – 120 h/an

Études et dessin technique (plans, schémas) – 80 h/an

Environnement économique et juridique – 50 h/an

Culture générale et accompagnement personnalisé :

Français, histoire-géo, anglais – 100 h/an

Mathématiques appliquées au bâtiment – 60 h/an

Accompagnement à la vie sociale et professionnelle – 40 h/an

Prérequis pour intégrer la formation

Être titulaire d'un CAP Maçon ou d'une qualification équivalente.

Ou justifier d'une expérience professionnelle significative dans le domaine.

Avoir une bonne condition physique et un intérêt pour le travail manuel.

Bonne maîtrise du français à l'oral et à l'écrit pour comprendre les consignes techniques.

Coût :

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est **gratuite** pour l'apprenti,

Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

Poursuite d'étude :

4 (BP).

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Validations(s) : Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 4 (Bac Pro) + d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38303/>

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s):

NSF **232 - 232s** – ROME **F1701**

FORMACODE **22395 - 22334** – RNCP**38303**

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Renseignements et inscriptions :

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130
Mont Saint Aignan ifpra-valo@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos
formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région
Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET :
18760909400029 | CODE NAF : 8559A